



Compte financier unique 2022 / Budget supplémentaire 2023

Le Département de l'Aube : un acteur essentiel du territoire et pour ses habitants

La deuxième réunion de l'année 2023 permet à l'Assemblée départementale d'appréhender au plus près sa situation financière.

Celle-ci, telle qu'elle ressort du compte financier unique 2022 est non seulement très saine, mais aussi bien maîtrisée avec :

- **un autofinancement de 60,1 M€,**
- **une très faible dette de 17,8 M€, soit 57 € par Auboïs,**
- **des charges de fonctionnement maîtrisées malgré l'impact de la crise énergétique.**

La gestion très rigoureuse du Département a permis en 2022 de **rester à un très haut niveau d'investissement de 93 M€**. Un montant encore jamais atteint pour la collectivité.

Cette situation financière offre des marges qui, certes se retreignent mais, restent toujours appréciables au Département pour demeurer la collectivité de la solidarité et de la proximité :

- solidarités avec les habitants, en particulier les plus en difficulté ;
- solidarités avec les territoires en soutenant les collectivités (25 M€ de subventions d'investissements en 2022).

Sommaire

1| Le Département de l'Aube, chef de file des solidarités humaines, aux côtés des plus fragiles

- Schéma départemental de l'action sociale de proximité : une nouvelle politique 2022-2027
- Règlement départemental d'aide sociale : des ajustements pour mieux correspondre à la réalité
- FSL, Fonds de solidarité pour le logement : plus de 400 personnes soutenues depuis le début de l'année 2023
- Transport des élèves en situation de handicap : faire face à l'augmentation des coûts

2| Solidarités avec les territoires grâce à une solide santé financière

- Les finances du Département de l'Aube : saines et solides
- Le maintien d'un haut niveau d'investissement en particulier auprès des territoires
- Faire face aux défis climatiques ensemble : l'eau au cœur des préoccupations

3| L'attractivité du territoire au cœur des préoccupations avec l'adhésion au Groupement d'intérêt public « Rachi – Troyes et l'Aube en Grand est »

1| Le Département de l'Aube, chef de file des solidarités humaines, aux côtés des publics fragiles

■ Schéma départemental de l'action sociale de proximité : une nouvelle politique pour 2022-2027

Rapport violet p.21

En 2019, le Département de l'Aube s'est officiellement lancé dans une démarche de renouvellement de son Schéma de l'action sociale de proximité. Une démarche qui a permis de réaffirmer le rôle de chef de file de la solidarité et de la politique sociale du Département de l'Aube sur son territoire.

La collectivité présente aujourd'hui son nouveau Schéma de l'action sociale de proximité 2022 – 2027 qui s'appuie sur une analyse poussée de la demande sociale auboise.

L'Aube est en effet marquée par de nombreuses vulnérabilités sociales :

- une population très jeune en ville (Troyes) et plus vieillissante en ruralité (Côte des Bar) ;
- peu de personnes vivant seules (16,5%), à l'exception de Troyes (27,3 %) ;
- de nombreuses familles monoparentales, notamment à Troyes ;
- un taux de pauvreté (16,6%) supérieur à celui du Grand Est (14,8%) et de la France (14,6%) ;
- un taux de chômage élevé (11%) ;
- un taux de bénéficiaires du RSA (6,3%) plus élevé qu'au niveau national (5,8%).

Les orientations

De ces spécificités, la Direction des solidarités du Département de l'Aube a tiré de grandes orientations guidées par trois principes : l'innovation, la transversalité et la mise en place de partenariats.

Le nouveau Schéma de l'action sociale de proximité se décline en 3 ambitions (8 objectifs opérationnels et 23 actions) :

- **assurer un haut niveau de qualité des services d'action sociale** (restructurer la politique d'accueil, d'accès aux droits et aux services et la prévention) ;
- **soutenir les professionnels et favoriser l'émergence de nouvelles postures** (améliorer le parcours usagers, renforcer l'outillage et la formation, faire évoluer les pratiques) ;
- **renforcer l'approche territoriale des politiques sociales.**

Les moyens humains et matériels

Pour la mise en œuvre de ce Schéma, le Département peut s'appuyer sur un solide réseau de 7 circonscriptions médico-sociales, elles-mêmes divisées en antenne et secteurs d'intervention.

Des services qui vont disposer de moyens renforcés avec :

- la rénovation des lieux d'accueil,
- la création d'un observatoire social départemental unique,
- la sécurisation du suivi des données d'activités,
- l'amélioration de l'équipement des professionnels.

■ **Règlement départemental d'aide sociale : des ajustements pour s'adapter à la réalité**

Rapport violet p.63

Le Département de l'Aube adapte son Règlement départemental d'aide sociale (RDAS) pour mieux correspondre à l'actualité (inflation, meilleure protection des publics fragiles).

Ces modifications concernent :

- **la revalorisation du montant maximum annuel d'aide aux impayés d'eau** qui passe de 90 € à 120€ pour une personne seule ;
- **l'intégration des régularisations de charges suite à l'impact de l'augmentation des coûts de l'énergie** sur les charges des occupants d'immeubles dépendants d'un réseau de chauffage urbain ;
- **la justification d'un « permis de louer »** dans le cadre d'une demande d'aide à l'accès au logement dans certains territoires (fourni par les bailleurs aux locataires pour lutter contre l'habitat indigne).

■ **FSL, Fonds de solidarité pour le logement : plus de 400 personnes soutenues depuis le début de l'année 2023**

Rapport violet p.99

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) aide les personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement. Cela concerne notamment :

- l'entrée dans le logement : dépôt de garantie, assurance logement,
- le maintien dans le logement : dettes de loyers, factures d'énergie (électricité, gaz ou autres combustibles...), d'eau, de téléphone fixe...

Le FSL est accordé sous 2 formes d'aides selon :

- des critères retenus par le Règlement départemental d'aide sociale (RDAS),
- la situation du demandeur,
- le respect des règles de cumul (le FSL peut intervenir en complément d'autres dispositifs)

Dans l'Aube, c'est le Département qui a délégation pour prendre les décisions liées au FSL. Depuis le début de l'année 2023, **ces décisions ont déjà donné lieu à 410 aides** (dépôt de garantie, impayés de loyers, d'assurance locative, d'énergie, d'eau, de téléphone, aides sanitaires, traitement des nuisibles). Pour faire face à l'augmentation des sollicitations liées à la crise énergétique, l'enveloppe globale a été portée en 2023 à 1M€.

■ **Transport des élèves et étudiants en situation de handicap : faire face à l'augmentation des coûts**

Rapport rose p.1

Le Département de l'Aube est en charge du transport pour les études des élèves et des étudiants en situation de handicap, ainsi que dans le cadre des activités de l'UNSS et occasionnels.

Une moyenne de 200 élèves en situation de handicap étaient jusqu'à présent transportés par le Département sur l'ensemble du territoire aubois avec une prise en charge au cas par cas. **Pour l'année scolaire 2022-2023, ce chiffre a connu une forte augmentation : ils sont désormais 280 inscrits.**

Comptant également sur un renouvellement du marché des transporteurs ainsi que le coût des carburants, il est nécessaire d'augmenter le budget initial (1,3 M€) de plus de 250 000 €. Par ailleurs, la participation financière des familles est supprimée.

2| Solidarités avec les territoires grâce à une solide santé financière

■ Les finances du Département de l'Aube : saines et solides

Le Compte financier unique de l'année 2022 (CFU)

[Rapport bleu p.1](#)

Habituellement, le Département de l'Aube établit chaque année le Compte administratif (CA), qui synthétise son activité financière de l'année précédente. Le comptable, lui, présente, son compte de gestion.

L'organisation des collectivités locales en matière financière repose en effet sur la séparation des pouvoirs de l'ordonnateur des dépenses (président de la collectivité pour ce qui concerne le Département), et du payeur (fonctionnaire de l'Etat, du ministère des Finances) qui réalise les mouvements financiers (dépenses et recettes).

Cette année dans le cadre d'une expérimentation de grande envergure (2 500 collectivités), le Département présente ce résultat au sein d'un Compte financier unique (CFU).

L'objectif est de présenter pour le budget principal et la quasi-totalité des budgets annexes un document unique, qui remplace le Compte administratif et le Compte de gestion, pour gagner en lisibilité.

Le CFU 2022 présente ainsi :

- 407 321 758,66 € de dépenses totales,
- 445 367 303,90 € de recettes totales,

De cette situation financière solide, le Département de l'Aube :

- **affiche un très haut niveau d'investissement en 2022 : +92,8 M€, avec un taux de réalisation de 77 % (contre 69,25 % en 2021), dont 25,3 M€ sont consacrés à soutenir les projets collectivités locales (communes et EPCI, Établissement public de coopération intercommunale),**
- **dégage un autofinancement consolidé pour 2022 de 60,1 M€, qui lui permet de maintenir ce rythme soutenu d'investissement.**

La gestion de la dette

[Rapport bleu p.73](#)

Au 31 décembre 2022, **la dette du Département de l'Aube s'élevait à 17,8 M€, soit 57 € par habitant** (contre 65 € en 2020 et 93 € en 2019).

Le ratio de la dette par habitant s'élève à 538 € en moyenne pour les Départements de la même strate, et 504 € pour la France métropolitaine.

Dans un contexte économiquement beaucoup plus incertain, le Département est encore parvenu en 2022 à renforcer sa stratégie de désendettement.

Le Budget supplémentaire 2023 (BS)

[Rapport bleu p.383](#)

Le budget supplémentaire 2023 se traduit par des réajustements techniques du budget principal : **il s'élève à 18,8 M€ de dépenses nouvelles.**

Ce BS est caractérisé par :

- une **évolution modérée des dépenses de gestion (+3,5 M€** par rapport au budget primitif), malgré l'**impact de la crise énergétique** et des **augmentations en matière de ressources humaines (+1,7 M€)** ;
- une **progression des recettes de gestion (+7 M€,** grâce aux apports de la TVA)

- qui permet de couvrir les dépenses nouvelles ;
- le **maintien de la capacité d'investissement à +12,2 M€** et des propositions nouvelles ajustées (+6,7 M€) compte-tenu de l'avancement des différents projets financés, et de la nécessité d'accompagner des projets de tiers (collectivités, associations...);
- une **consolidation du budget global de la collectivité** avec des moyens cohérents et ambitieux consacrés aux politiques publiques départementales ;
- une **recours théorique à l'emprunt qui baisse** et passe de 59 M€ à 43,3 M€ (BP) ;
- une **capacité de désendettement toujours inférieure à une année.**

■ Le maintien d'un haut niveau d'investissement en particulier auprès des territoires

[Rapport bleu p.1](#)

- **En 2022, avec près de 93 M€ d'investissement (hors dette)**, le Département de l'Aube maintient un important niveau des dépenses d'investissement.

Grâce à cela, il peut poursuivre son ambitieux programme de constructions et renforce son soutien à l'aménagement et l'attractivité du territoire.

Il consacre par exemple :

- **66,4 M€ à ses propres équipements, entre autres :**

constructions de la CIME, Complexe international multisport-escalade,
le Centre médico-social (CMS) de La Chapelle-Saint-Luc,
le Centre routier de Venduvre-sur-Barse,
l'ESTP, École spéciale des travaux publics et du bâtiment,
la Cité du Vitrail ;

extension de l'École d'ingénieurs-EPF ;

électrification de la ligne SNCF 4 Paris-Bâle ;

constructions et réparations scolaires ;

restructuration du collège Paul-Langevin à Sainte-Savine ;

accessibilité des bâtiments ;

rénovation établissements ou services médico-sociaux, personnes handicapées ;

rénovation énergétique de l'UTT,

des bâtiments du Département ;

programme de voirie, dont aires de covoiturage et nouvelles signalétiques ;

restauration et rénovation de la Commanderie d'Avalleur ;

...

- **25,3 M€ pour aider les partenaires (+3,75 M€ par rapport à 2021 en raison du Plan de soutien aux projets structurants)**

- **En 2023, le Conseil départemental de l'Aube maintient son concours à l'investissement des collectivités : 31,5 M€,** soit plus de 25 % des crédits d'investissement.

Ces subventions sont la traduction des valeurs sur lesquelles le Conseil départemental fonde son action : proximité, partenariat, confiance et équilibre du territoire.

■ Faire face aux défis climatiques ensemble : l'eau au cœur des préoccupations

Rapport jaune p.1

Dans le cadre du **programme départemental en faveur de l'eau**, le Département de l'Aube accompagne les acteurs du territoire dans leur recherche de solution au long cours face aux grands changements climatiques.

La collectivité soutient ainsi financièrement le Syndicat mixte ouvert de l'eau, (SDDEA) dans la mise en œuvre de la « Stratégie 2100 ».

8 schémas directeurs d'alimentation en eau potable sont lancés sur les territoires aubois :

- Plaine de Troyes,
- Pays d'Othe,
- Armance,
- Barrois de la Seine,
- Barrois de l'Aube,
- Champagne humide,
- Champagne crayeuse nord,
- Nogentais.

Coût de cette phase opérationnelle qui doit durer 6 ans : 21,3 M€.

Le Département apporte son soutien à hauteur de 3 M€.

3| L'attractivité du territoire au cœur des préoccupations avec l'adhésion au Groupement d'intérêt public « Rachi – Troyes et l'Aube en Grand est »

Rapport vert p.13

Afin de soutenir l'attractivité du territoire à travers la culture, le **Département de l'Aube a décidé de rejoindre le Groupement d'intérêt public (GIP) « Rachi – Troyes et l'Aube en Grand Est »**, aux côtés de :

- l'État,
- la Région Grand Est,
- la Ville de Troyes,
- le Consistoire central israélite de France.

L'objectif de ce projet est **d'œuvrer ensemble à l'obtention du label « Patrimoine européen »**.

« Ce label est décerné par l'Union européenne à des sites témoins de l'héritage européen et choisis pour leur valeur symbolique, le rôle qu'ils ont joué dans l'histoire européenne et les activités qu'ils proposent, qui doivent permettre de rapprocher les Européens de leur histoire commune et de l'Union européenne. A ce jour, 48 sites européens ont été labellisés dont 5 français » (culture.gouv.fr).

Pour ce faire, le GIP a pour mission de :

- **préparer cette candidature** (élaboration, échange avec les partenaires, cohérence des différentes initiatives),
- **assurer la présentation auprès du ministère de la Culture**,
- **assurer le suivi en cas de labellisation** (animation et mises en œuvre d'actions).

L'apport du Département sera :

- de siéger au sein de l'Assemblée générale avec 2 membres titulaires,
- une contribution financière de 10 000 € en 2023 puis 15 000 € en 2024.

Le Département de l'Aube contribue de longue date à la valorisation du patrimoine historique aubois, parmi lequel l'héritage de Rachi.

Cet aubois, rabbin, exégète, légiste, poète et vigneron du XI^e siècle est l'une des principales autorités rabbiniques du Moyen-âge. **Rachi compte, encore aujourd'hui, parmi les figures les plus influentes du judaïsme à travers le monde et contribue de cette manière à la visibilité de Troyes et du territoire aubois.**

La politique départementale en faveur du Patrimoine

Depuis 2009, le Département a mis en place des années culturelles pour mettre le patrimoine au service du développement.

Pour chaque thématique culturelle...

▪ l'objectif est double :

- faire en sorte que les habitants s'approprient les richesses de leur territoire ;
- développer l'attractivité et donc l'économie du département.

▪ le principe est le même :

- s'appuyer sur un discours scientifique et historique crédible (comités d'experts) ;
- traduire ce patrimoine immatériel en actions au service de l'animation et de la promotion de l'Aube (expositions-événements, conférences, colloques, etc.) ;
- mobiliser les acteurs et fédérer les initiatives locales afin d'insuffler une dynamique durable sur le territoire ;
- orchestrer la promotion de l'ensemble de l'opération.